

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 96.00.572.003.1 DU 2 AOUT 1996

Compteur d'énergie électrique à un élément moteur
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE
modèle B10C4

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1935 MODIFIE RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 29 DECEMBRE 1954 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DES TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

DEMANDEUR

EDF-GDF SERVICES, La Défense 2, 17, place des Reflets, 92400 Courbevoie.

OBJET

La présente décision renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 86.1.05.713.1.0 du 6 juin 1986 (1) relative au compteur d'énergie électrique à un élément moteur COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE à facteur de charge 6.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle

qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Le dossier relatif au modèle faisant l'objet de la présente décision est déposé chez le demandeur et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 00-9610.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter du 6 juin 1996.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

I. CHIAVERINI

(1) Revue de Métrologie, juin 1986, page 476.